

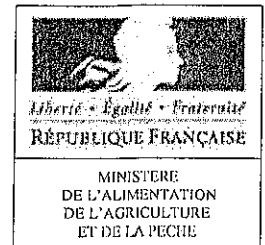
Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 2090415SNCO15078



ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED
Hamilton House
Mobledon Place
WC1H LONDON
ROYAUME-UNI

Paris, le 20 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

N° Intransit : 2090415 - DEFT PREMIUM

AMM n°2110192

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N° intrant : 2150204 Nom commercial : MINAUTORE PREMIUM

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2110192

Firme détentrice : ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED

Type commercial : Second nom commercial 2090415 DEFT PREMIUM

Vu la notification de l'Anses n°2015-0722 du 24 avril 2015

La commercialisation de DEFT PREMIUM (produit de référence) est autorisée sous la dénomination MINAUTORE PREMIUM (second nom commercial).

Dénomination de l'intrant

MINAUTORE PREMIUM

Produit de référence DEFT PREMIUM

Dénominations commerciales

DEFT PREMIUM, SAVY PREMIUM, MATAMBA PREMIUM, SAVVY PREMIUM

Teneur garantie en matière active

20 % Metsulfuron methyle

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

20 MAI 2015